



Déclaration liminaire CGT CHSCT 07 mai 2020 – 1ère convocation

Monsieur le Président,

Ce troisième CHSCT de l'année s'ouvre suite à la demande de notre syndicat national CGT Finances Publiques faite à la Direction Générale le 29 avril.

En premier lieu, permettez-nous de nous étonner de ne pas avoir reçu de réponse à notre déclaration liminaire du précédent CHSCT du 16 avril. Vous nous avez habitués à de meilleures pratiques, Monsieur le Président.

Ensuite, recevoir les documents préparatoires à ce présent CHSCT la veille de la séance, soit un mercredi jour de temps partiel, loin des préconisations de la Direction Générale sur le dialogue social en ces circonstances particulièrement difficiles et éprouvantes aussi bien pour les agents que pour leurs représentants, frisent le mépris voire le manque de respect envers les représentants des personnels siégeant à ce CHSCT.

Nous vous rappelons que la CGT Finances Publiques Ardèche vous a déjà exprimé sa colère quant à l'ordonnance portant sur les 2 semaines de congés ou RTT. Nous attendons toujours votre réponse en la matière.

Nous vous rappelons également notre désapprobation quant à l'organisation de la campagne IR, qu'il aurait fallu repousser aussi bien pour les agents que pour les contribuables.

La CGT Finances Publiques Ardèche continue de dénoncer cette décision, qu'elle juge ahurissante !!

La CGT Finances Publiques Ardèche rappelle que la priorité doit être la protection des agents des finances publiques, en Ardèche comme ailleurs. Notre principale préoccupation dans la période, même si elle n'est bien évidemment pas la seule, est la santé de l'ensemble de nos collègues.

Concernant la prime de 1000 € aux agents de la fonction Publique d'Etat annoncée par le Ministre Darmanin, nous attendons toujours une estimation du nombre d'agents concernés à la DDFIP Ardèche.

Pour en revenir plus spécifiquement à ce CHSCT, nous déplorons avant tout le manque de clarté comparable au flou entretenu par le gouvernement quant à ce plan de reprise d'activités.

Beaucoup de questionnements demeurent en suspens et la circonspection est de mise chez les agents, leurs cadres et les représentants des personnels. Qui va reprendre ? Et dans quelles conditions ? Le matériel adéquat va-t-il être fourni aux télétravailleurs notamment les doubles écrans ?

Parmi les 6 documents préparatoires transmis, seuls 2 émanent réellement de la DDFIP Ardèche (effectifs et pc portables). Nous nous attendions à mieux de votre part.

Il aurait été judicieux de nous présenter un document répertoriant les services et les agents (ou au minimum le nombre d'agents par service) susceptible d'être en présentiel, en télétravail, en ASA garde d'enfants ou en ASA santé fragile à compter du 11 mai et les jours suivants jusqu'au 2 juin).

Tout cela donne l'idée d'une désorganisation sans précédent, et disons-le d'un grand cafouillage !

Quid des personnels en ASA santé fragile ? Dans quelles conditions ces collègues réintégreront leur poste ? Quel protocole doivent-ils suivre si ils souhaitent revenir en poste ? Pourra t'on enfin leur fournir des pc portables si ils ne peuvent pas revenir en présentiel ?

Quid des agents en garde d'enfants qui parfois n'auront pas d'autre choix que de rester à la maison car nombre d'école ne ré-ouvrent qu'avec un service minimum, sans cantine, sans garderie, etc... ?

A notre sens, une note de service de la DDFIP serait la bienvenue en la matière.

Quant au matériel sanitaire, la période de circulation du virus pouvant être encore longue est-on certain d'avoir assez de stocks ?

Nous osons espérer, Monsieur le Président, qu'en qualité d'employeur du département, et donc responsable de ses agents, vous nous apporterez toutes les réponses nécessaires à ces questionnements.

**Les représentants CGT
Julien PETIT
Hervé LE DALLIC
Francoise LE GALL
Pierre-Henri GACHE**